

**Zeitschrift:** Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

**Herausgeber:** Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

**Band:** 10 (1934-1935)

**Heft:** 13

**Rubrik:** Schulen und Kurse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La *longueur du tube* classe la pièce Bofors dans la catégorie des canons, si l'ancienne distinction entre canons et obusiers vaut encore la peine d'être rappelée.

Les *rayures* sont à pas constant; le projectile reçoit ainsi dès le début de sa course dans l'âme sa vitesse de rotation maximum (de l'ordre de 200 tours-sec.). Contre l'attente de quelques constructeurs, partisans des rayures à pas progressif, les ceintures de forçement résistent à ce brutal traitement. L'usinage des tubes, notamment l'alésage des rayures est simplifié d'autant.

**Munition.** Est celle de notre artillerie de campagne. J'ai déjà signalé l'avantage de cette solution quant à la fabrication comme au ravitaillement.

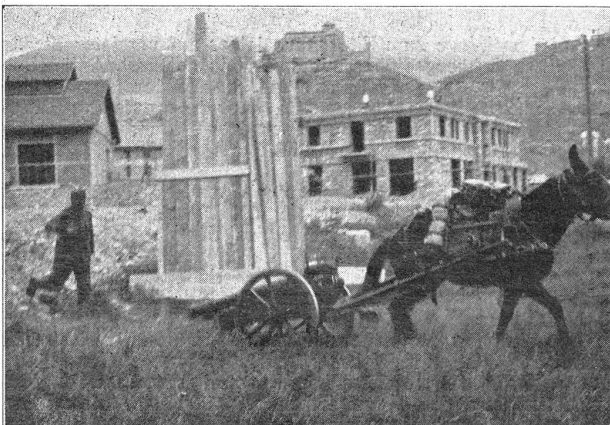
La douille contient 5 charges partielles donnant des vitesses initiales allant d'à peu près 200 à presque 500 m/sec. Avec son grand champ de tir en élévation et cette variété de vitesses initiales la pièce possède une gamme de trajectoires extrêmement bien fournie et riche en possibilités. La portée max. d'environ 10,500 m est atteinte sous un angle de tir de 42°, avec la charge 5 et le projectile allongé. C'est une performance remarquable pour un matériel de ce poids; jamais encore une pièce de montagne n'a porté si loin.

Il ne sert à rien de tirer très loin ou très courbe, si la précision de l'arme n'est pas grande. La dispersion se paie par de grandes consommations de munitions. A ce point de vue les essais ont donné, aux différentes charges et distances, des résultats excellents. Sans publier ici des chiffres que contiennent les tables de tir, ou peut citer l'agréable surprise qu'est l'observation du tir pour les artilleurs ayant servi longtemps l'ancien modèle: les projectiles éclatent dans une zone étroitement limitée et suivent avec une grande exactitude les corrections.

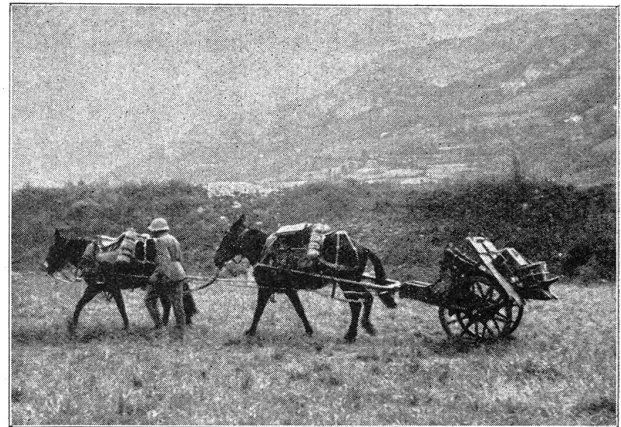
#### Champs de tir.

Le champ de tir *latéral* est caractérisé par l'amplitude du déplacement possible du tube, sans mouvement correspondant de l'affût inférieur. L'affût supérieur coulisse sur l'essieu. Exprimé en langage d'artilleur, son étendue est de 120 ‰ (6°,5); donc toutes les fois qu'on veut modifier la direction de plus de 60 ‰ à gauche ou à droite, il faut déplacer tout l'affût et procéder à un repointage complet.

Le champ de tir *élévation* est par contre considérable puisqu'il s'étend de -10° à +50°, comptés sur un terrain horizontal, bêche enfoncée, mais sans travaux spéciaux pour l'enterrer. (A suivre.)



Canon de montagne 75 mm. (Modèle Bofors.) La «voiture-tube». Passage d'un remblai. On distingue les traits du premier mulet de l'attelage.



Canon de montagne 75 mm. (Modèle Bofors.) La «voiture-affût».

## Schulen und Kurse.

### Rekrutenschulen.

#### Infanterie:

- 3. Division: Vom 6. März—11. Mai, Bern.
- 4. Division: Vom 6. März—11. Mai, Luzern.
- 5. Division: Vom 6. März—11. Mai, Zürich und Herisau.
- 6. Division: Vom 6. März—11. Mai, Chur und Luziensteig.
- Trompeter 3. Division vom 6. März—11. Mai, Bern.
- Trompeter 5. Division vom 6. März—11. Mai, Zürich.
- Tambouren 6. Division vom 6. März—11. Mai, St. Gallen.

#### Genietruppe:

Trainrekruten der Genietruppe vom 11. März—11. Mai, Thun.

Fliegertruppe: Vom 20. März—4. Juni, Dübendorf.

Traintruppe: Vom 11. März—11. Mai, Thun.

### Offiziersschulen.

Für Traintruppe vom 11. März—11. Mai, Thun.

Für Quartiermeister vom 4. März—4. Mai, Thun.

### Unteroffiziersschulen.

Spezialkurs für Mitr.-Büchsenmacher vom 18.—30. März, Bern W. F.

Kavallerie vom 11. März—16. April, Bern.

Artillerie vom 20. März—25. April, Frauenfeld.

Genietruppe vom 12. März—17. April, Feldsapp. und Pontoniere, Brugg.

12. März—17. April Feldtelegr. und Funkenpioniere, Liestal.

Sanitätstruppe vom 30. März—20. April, Basel.

### Wiederholungskurse.

1. Division: Btr. 18 vom 23. März—12. April.

2. Division: Schw. I. Kp. II/2 vom 11.—23. März.

F.-Art.-R. 4 vom 29. März—13. April.

3. Division: Kp. I/36 vom 11.—23. März Schießschule Wallenstadt.

Frd.-Mitr.-Kp. 7 vom 11.—23. März, Schießschule Wallenstadt.

Btr. 32 vom 13.—28. März, Schießkurs Bülach.

#### Armee-truppen:

Schw. Art.-R. 1 vom 29. März—13. April.

Ballon-Kp. 3 vom 29. März—13. April.

Mineur-Kp. 1 vom 18.—30. März.

Flieger-Abt. 1 vom 15.—30. März.

Landwehr: Mineur-Kp. 1 vom 18.—30. März.

## Verbandsnachrichten Communications du C. C.

### Delegiertenversammlung 1935.

1. Wir geben unsern Unterverbänden und Sektionen bekannt, daß der Zentralvorstand auf Grund von Art. 20 der Zentralstatuten die Sektion Obwalden mit der Organisation der Delegiertenversammlung 1935 beauftragt hat. Dieselbe wird am 18./19. Mai in Sarnen durchgeführt.

### 2. Handgranatenwerfen 1935.

Wir geben bekannt, daß für den Handgranaten-Wett-